

Séance du 04 décembre 2023

**Relative à la modification du tableau des effectifs du Syndicat Mixte de
Gestion de la cuisine centrale de Fondettes**

DL20231204SMR09 – COMITÉ SYNDICAL

Date de la convocation du Comité syndical : 22 novembre 2023

Nombre de délégués titulaires en exercice : 6

Nombre de délégués présents : 4

Nombre de votants : 5

L'an deux mille vingt trois, le lundi quatre décembre, à seize heures trente, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes s'est assemblé à la mairie de Fondettes, sous la présidence de Madame Dominique SARDOU, Présidente.

Étaient présents : Dominique SARDOU, Catherine PARDILLOS, Nicole BELLANGER, Alain ANCEAU, membres titulaires, Philippe BOURLIER, membre suppléant

Représentés par pouvoir : Cédric DE OLIVEIRA, membre titulaire donne pouvoir à Alain ANCEAU.

Absents excusés : Martine CHAIGNEAU, membre titulaire, Solène ETAME NDENGE, Anne DUMANT, Judicaël OSMOND, Valérie JABOT, Bernard DESROSIERS, membres suppléants

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe BOURLIER

Session ordinaire

DÉLIBÉRÉ

Suite à une décision prise à l'issue des entretiens d'évaluation 2022, il convient de modifier le tableau des effectifs comme suit :

1/ Fermeture d'un poste de technicien titulaire à temps complet :

- Technicien titulaire temps complet

- Ancien effectif : 1

- Nouvel effectif : 0

2/ Ouverture d'un poste de technicien principal 2ème classe titulaire à temps complet suite à la nomination d'un agent :

- Technicien principal 2ème classe titulaire temps complet

- Ancien effectif : 0

- Nouvel effectif : 1

FILIÈRE TECHNIQUE

Cadre d'emploi des techniciens

- Technicien titulaire temps complet

- Technicien principal titulaire principal 2ème classe temps complet

Ancien effectif : 1

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 0

Nouvel effectif : 1

Il s'agit de l'évolution statutaire du responsable de production de la cuisine centrale.

RÉCAPITULATIF DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES AGENTS TITULAIRES

GRADE	FONCTION	TEMPS DE TRAVAIL	EFFECTIFS
Attaché principal	Directrice	Temps complet	1
Technicien principal 2 classe	Chef de Production	Temps complet	1
Adjoint technique	Cuisinier	Temps complet	3
	Agent polyvalent	Temps complet	2
		Temps non complet (24/35) ²	1
	Chauffeur livreur	Temps non complet (26/35)	1
	Magasinier	Temps complet	1
Adjoint technique principal de 2ème classe	Chauffeur livreur	Temps complet	1

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération du 10 juin 2022 fixant les taux de promotion applicables à l'avancement de grade des agents du Syndicat,

Vu l'arrêté de Madame la Présidente du 29 juin 2022 fixant les Lignes Directrices de Gestion du Syndicat Mixte,

Entendu l'exposé de Madame SARDOU, Présidente,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la modification du tableau des effectifs

AUTORISE Madame la Présidente à modifier le tableau des effectifs tel que repris ci-dessus,

DIT que les crédits nécessaires au financement de ce poste est prévu au budget primitif 2024,

ACTE que cette promotion sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2024.



Pour extrait certifié conforme
La Présidente,

Sardou
Dominique SARDOU

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 037-200022945-20231204-DL20231204SMR09-DE

S²LO

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'État et de sa publication conformément à la réglementation en vigueur.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.